

Frais médicaux et sécurité sociale

Le système de sécurité sociale japonais

Au Japon, tout individu a l'obligation d'être couvert par la sécurité sociale en accord avec le système de sécurité sociale japonais.

Il existe trois types de couverture sociale:

L'affiliation aux services de sécurité sociale du lieu de travail, dont tout employé bénéficie

L'affiliation aux services de sécurité sociale de la municipalité de la ville, de l'arrondissement, du village ou petit village où la personne réside (*Kokumin kenko hoken*) et le système de soins aux personnes très âgées.

Si vous êtes couvert par la sécurité sociale japonaise, vous devez payer une prime d'assurance.

Cependant si vous tombez malade ou êtes blessés, vous n'avez besoin de régler en principe que 30 % des frais médicaux (10%, 20% ou 30% pour les personnes affiliées au système de soins des personnes très âgées). Vous pouvez aussi être remboursé après avoir réglé les frais hospitalier pour une naissance, ou pour un traitement médical élevé.

Si vous devez recevoir un traitement médical mais que vous ne possédez pas d'assurance maladie, vous devez payer la somme totale de vos frais médicaux, qui peut s'avérer très élevée quelquefois.

Le système d'aide médicale de la ville de Nishinomiya

La ville de Nishinomiya prend en charge une partie ou l'ensemble des frais médicaux afférents à l'assurance santé pour les personnes âgées, les nourrissons, les enfants, les personnes handicapées, les familles monoparentales et les orphelins. (Il y a des conditions comme des restrictions de revenu)

Renseignements :

Service d'aide médicale et pension (*Iryo nenkin ka*) de la mairie de Nishinomiya: Tél 0798-35-3131

Si vous êtes atteint d'une maladie désignée comme incurable et que vous répondez aux critères fixés par le gouvernement, vous serez subventionné par le département de Hyogo pour vos frais médicaux, etc liés au traitement de cette maladie. Une demande est nécessaire pour profiter de ce système.

Renseignements :

Service de santé publique et de prévention (*Hoken yobo ka*) du Centre de Santé de Nishinomiya, Tél 0798-26-3669

Remarques :

** Pour plus de détails, demandez à une personne comprenant le japonais de vous assister auprès de l'établissement concerné.